

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, comme à l'habitude le jeudi, le président du Conseil privé nous dirait-il sur quoi porteront nos travaux aujourd'hui et demain ainsi que la semaine prochaine?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous commencerons aujourd'hui par la mesure relative au pilotage, après quoi nous reprendrons le débat sur les modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé. Demain sera un jour de l'opposition. Mardi et mercredi de la semaine prochaine, nous étudierons la mesure relative à l'organisation du gouvernement et aussi, il faut le souhaiter, la loi sur les juges. Jeudi et vendredi de la semaine prochaine seront aussi réservés à l'opposition.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, je voudrais signaler au président du Conseil privé l'extrême difficulté qu'éprouvent certains comités permanents à expédier le travail qui leur est assigné et dont une grande partie devrait être terminée à la fin du mois. En l'occurrence, s'arrêterait-on à l'idée d'ajourner la Chambre pour un ou deux jours d'ici à la fin de mai, afin que ces comités puissent achever leurs importants travaux.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je prendrai volontiers en considération tout changement des usages de nature à accélérer les travaux de la Chambre et des comités. J'en rediscuterai volontiers avec les autres leaders à la Chambre.

M. Marshall: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil privé voudrait peut-être noter que le président et le vice-président du comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales étaient absents ce matin, ce qui signifie que les témoins de la Commission de la capitale nationale ont dû s'en retourner et que beaucoup de temps a ainsi été perdu. Le ministre devrait enquêter sur une telle situation.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'étais au courant de ce malheureux incident provoqué par l'absence du président et du vice-président. Je dois dire que le nombre de députés de tous les partis qui étaient présents au comité, ce matin, était vraiment impressionnant.

M. McGrath: Il serait peut-être opportun d'adresser mon rappel au Règlement d'il y a quelques jours au leader du gouvernement à la Chambre et de lui demander s'il s'est renseigné auprès du comité d'organisation, pour savoir si le Règlement autorise les comités permanents de la Chambre à siéger et à entendre des témoins quand le quorum n'est pas atteint.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas au leader à la Chambre de rendre une décision sur des rappels au Règlement.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une réponse que m'a donnée cet après-midi le ministre de l'Agriculture. Il n'a pas l'inten-

[L'hon. M. Sharp.]

tion, a-t-il dit, de faire de la lumière sur les déclarations contradictoires dans les deux versions du rapport de la Commission Barber, où d'une part, les fabricants de machines agricoles feraient de gros bénéfices et d'autre part, d'après le rapport définitif, leurs bénéfices seraient tout juste modérés. Comme la Commission est désignée par le gouvernement, le ministre se doit sûrement de nous dire ce qui en est au sujet de ces déclarations propres à nous induire en erreur. Je lui demanderais...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député de Vegreville que ce n'est guère là un rappel au Règlement. Mais c'est peut-être un bon argument. Je suppose que nous serons tous là encore demain et le député pourrait peut-être la poser à ce moment-là.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement car je cherchais à économiser le temps si précieux de la période des questions.

M. l'Orateur: Cela n'est pas très utile. Si les députés posent des questions après la période consacrée aux questions, afin de ne pas faire perdre de temps à la Chambre pendant cette période, je me demande où cela pourrait nous mener. Aucune autre question ne peut être posée après la période des questions sans le consentement de la Chambre. Passons à l'ordre du jour.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LE PILOTAGE

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'ADMINISTRATIONS DE PILOTAGE CONSTITUÉES EN CORPORATIONS

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports) propose: Que le bill C-246, concernant le pilotage, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

—Monsieur l'Orateur, l'objectif de ce bill est d'assurer la plus grande sécurité possible aux navires qui circulent dans les eaux côtières et intérieures canadiennes. En général, les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le pilotage se reflètent dans cette mesure qui bien que présentant un nombre considérable de différences sur des questions de détail, comprend cependant 36 des 39 recommandations principales de la Commission royale.

On prévoit que, par la création de quatre administrations régionales, on parviendra au plus haut niveau possible de décentralisation des services de pilotage. Cela est conforme aux recommandations de la Commission royale et aux désirs qu'exprimaient depuis des années les pilotes et les compagnies de transport maritime canadiennes.

Le bill remplace la Partie VI de la loi sur la marine marchande du Canada, qui concerne le pilotage en général, et la Partie VIA, qui porte en particulier sur le pilotage dans les Grands lacs. Ce bill est nécessaire parce que la loi actuelle, d'origine ancienne, ne correspond plus aux exigences modernes. La Commission royale a jugé notre régime actuel essentiellement bon, mais elle a recommandé une nouvelle mesure législative pour le